

Annexe 13 : fiche pratique relative à la saisie des vœux de mutation

Pour le mouvement 2021, vous pouvez formuler jusqu'à **50 vœux** précis ou géographique.

Si vous êtes en mobilité obligatoire (enseignants sans poste pour la rentrée 2021) vous devez formuler, sur une seconde liste de vœux (les vœux larges), au moins un vœu.

Rappel : les vœux « classe maternelle » ou « classe élémentaire » sur les écoles primaires ne garantissent pas l'obtention d'un niveau de classe, la répartition relevant réglementairement du directeur d'école après avis du conseil des maîtres. Pour ces écoles, il est recommandé de formuler à la fois le vœu « classe maternelle » et « classe élémentaire ».

Connexion et formulation des vœux

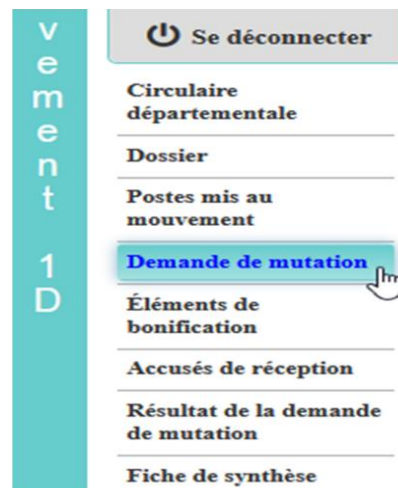
Pour formuler votre demande de mutation, vous devez vous connecter à l'application « i-prof » via l'intranet académique ou le portail ARENA disponible via « l'espace pro » du site académique (<https://www.ac-normandie.fr/espace-pro-121626>)

En cas de difficultés de connexion, vous devez formuler une demande d'assistance via la plateforme AMIGO disponible dans l'intranet académique ou sur la page « espace pro » rubrique « assistance ».

Afin de garantir une saisie de vœux fluide et d'éviter d'éventuelles difficultés techniques, vous êtes invité(e) à anticiper et ne pas attendre les derniers jours pour vous connecter. L'application reste disponible 24h/24 et vos saisies peuvent être modifiées autant de fois que nécessaires jusqu'à la fermeture du serveur.

Au sein de l'application i-prof,

- Accédez à MVT1D en sélectionnant le menu « Services »,
- puis cliquez sur « accès applications mobilité 1^{er} degré »
- puis « phase intra-départementale »
- enfin l'onglet « **demande de mutation** » vous permet de créer, modifier ou supprimer vos vœux.
 - L'onglet « éléments de bonification » vous permet d'ajouter les bonifications non appliquées automatiquement (rapprochement de conjoints, du détenteur de l'autorité parentale conjointe ou pour parent isolé), sous réserve de la validation des demandes par le SRH (cf. annexe 10)



Accusés de réception et résultats

La transmission des accusés de réception entraîne l'envoi d'un message sur l'adresse courriel renseignée lors de la saisie des vœux.

Les résultats seront consultables via l'onglet « résultat de la demande de mutation ».